Compte rendu CHSCT du 14/05/2020

Ce CHSCT avait pour objet le PRA (plan de reprise d'activité) de toutes les directions. La direction de la DNVSF n'a pas fourni de documents écrits aux représentants du CHSCT.
Certains syndicats l'ont fait remarquer.

Le directeur de la DNVSF a présenté les 2 phases du plan de reprise de l'activité.
1) Le contrôle fiscal
2) Le retour dans les locaux.

Le contrôle fiscal arrive en 3è phase dans le **P**lan de **R**etour à l'**A**ctivité au niveau national et n'est à ce jour, pas prioritaire. Priorité est donnée au soutien des services de gestion (10 agents en soutien des centres de contact et 10 agents dans les SIP). La DNVSF participe à la campagne e-contacts de la DDFIP du 93.

Les procédures de contrôle reprendront à partir du 1er juin, pour les affaires en cours de procédure. Les nouveaux contrôles ne seront lancés qu'à compter du 1er septembre. Certaines affaires le nécessitant pourront faire l'objet d'un CSP approfondi, voire d'AAI ponctuelle avant septembre, après accord de la division du contrôle fiscal.

Le retour dans les locaux.
Les locaux ont été préparés de manière à recevoir les agents progressivement. Les chefs de service établissent des plannings par 1/2 journée et par semaine. Il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 1 agent par bureau et quand cela le permet, 2 agents avec 4m² d'espace par agent dans le bureau.
Le télétravail est privilégié jusqu'au 2 juin, date d'un éventuel retour de l'ensemble des agents.

La CGT a exprimé une réserve quant à la date du 2 juin et a indiqué que l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement était prolongé jusqu'au 10 juillet.
Le directeur répond que la date du 2 juin est la date officielle connue à ce jour, et c'est la raison pour laquelle il a indiqué cette date.

Les locaux ont été nettoyés et désinfectés de manière approfondie et le seront chaque jour de la sorte. Des lingettes, masques, gants seront à disposition de l'ensemble des agents sur chaque site, selon leur métier. Une poubelle unique située dans le hall de Saussure est destinée aux déchets toxiques (gants, masques, lingettes, mouchoirs, essuie-tout). Sur Ampère, cette poubelle se trouvera dans la cour. Pour l'Argonne, la direction devait finaliser cela avec la DRFIP.

La CGT a demandé si la direction effectuait un suivi des prestations ?
Le directeur répond que deux points ponctuels ont attiré l'attention de la direction et que celle-ci à demandé au prestataire de bien vouloir compléter sa prestation, sans préciser l'immeuble ou les immeubles en cause.
La CGT a informé le directeur des remontées de plusieurs collègues de Saussure ayant constaté des faïences ou carrelages muraux des toilettes sales.

Les autres directions ont par la suite présenté leur propre PRA.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes difficultés rencontrées sur les différents sites lors de votre retour au travail.
Bon courage à tous.

Stéphanie BIRELLO Pascal TOURKI
Pour la CGT Finances Publiques de la DNVSF